

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS**

OBJET : salle associative du Rugby (bureau études Loi sur l'eau)

L'An deux mille onze le 21 septembre à 18h30 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE**

Présents : AUSSANT Catherine, BAYARD Jean-Yves, COMBALBERT Chantal, DOURNES Jean-Luc GABENS Alain, MERCIER Jean-Paul, MISPOULET Pierre, MORITZ-ANDRIEU Corinne, NAYROLLES Martine, TURPIN Jean-Claude.

Absents excusés : BONHOURE Damien, MOUILLERAC Gilles NARES Laurent, ROBERT Jean-Paul (excusé)

Secrétaire de séance : MORITZ-ANDRIEU Corinne

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le **projet de création d'un vestiaire et d'une salle associative au stade de Rugby de LERIBOSC sur la commune de L'honor de COS.**

Il indique que pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de réaliser une déclaration au titre de la loi sur l'eau conformément à la loi du 3 janvier 1992, amendée par la nouvelle loi sur l'eau du 30 Décembre 2006.

A l'issue des consultations organisées, et après analyse des offres réalisée par la SEMATeG pour le maître d'ouvrage, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des conclusions de l'analyse.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

⇒ de désigner **VRD CONCEPT** pour réaliser la déclaration loi sur l'eau pour un montant de 2 200 € HT.

Après en avoir délibéré :

⇒ le conseil municipal désigne **VRD CONCEPT** pour réaliser la déclaration loi sur l'eau pour un montant de 2 200 € HT.

⇒ le Conseil Municipal autorise Monsieur le Président de la SEMATEG , mandataire de la commune à signer le contrat correspondant.

Ainsi fait et délibéré,

Le Maire,

Michel LAMOLINAIRIE